

SYNDICAT MIXTE DU LAC DE GARABIT-GRANDVAL

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 03 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le trois mars, le Comité Syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique, à quinze heures trente à Saint-Flour, au village d'entreprises du Rozier-Coren, après convocation légale en date du 19 février 2020, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, Président du Syndicat Mixte du Lac de Garabit-Grandval.

Étaient présents :

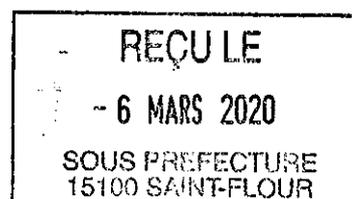
Mme Claudette BRUGEROLLE, Mme Sylvie CHADEL, M. Pierre CHASSANG, M. Jean-Claude CHASTANG, M. Gérard DELPY, M. Gérard MOULIADE, Mme Bernadette RESCHE, Mme Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, Mme Véronique TALON, Mme Marguerite TARRISSON, Mme Céline CHARRIAUD, Mme Aline HUGONNET, Mme Ghyslaine PRADEL M. Gérard SALAT et M. Jean-Jacques MONLOUBOU.

Étaient absents excusés :

M. Thierry ANGLADE, M. Jean-Paul BLANQUET, M. Erick CHASTANG, M. Philippe DELORT, Mme Martine GUIBERT, M. Pierre JARLIER, M. Laurent JULIEN, M. Joël LABORIE, Mme Christiane MEYRONEINC, M. Bruno PARAN, M. Michel SEYT.

Avaient donné pouvoir :

M. Didier ACHALME donne pouvoir à Mme HUGONNET,
Mme Bernadette ANTONY donne pouvoir à Mme RESCHE,
M. Jacques BODEAU donne pouvoir à M. DELPY,
M. Gérard BONIFACIE donne pouvoir à M CHASSANG,
M. René BRANDELY donne pouvoir à Mme TALON,
M. Bernard MAURY donne pouvoir à Mme RICHARD,
Mme Mireille VICARD donne pouvoir à Mme TARRISSON.



Madame TALON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 10 mars 2020

OBJET : VALIDATION DU SCOT EST CANTAL

Monsieur le Président rappelle que depuis 2016, le SYTEC est en charge de l'élaboration du SCoT Est Cantal sur le territoire des 2 intercommunalités de St-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté.

Le Syndicat mixte est associé à ce projet conformément à l'article L143-20 du Code de l'Urbanisme.

Après de très nombreuses réunions de travail, de concertation, et l'élaboration de divers documents (Projet Territorial de Développement Durable, Projet d'Aménagement et de développement Durable, le Document d'Orientation et d'Objectif), le comité Syndical du SYTEC a délibéré pour valider le bilan de concertation et le projet de SCoT.

.../...

Ce bilan a donc été transmis à toutes les collectivités associées et il convient aujourd'hui de se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après avoir délibéré,
Le Comité Syndical :

- ◆ **ARRETE** le bilan de concertation tel que présenté ;
- ◆ **ARRETE** le projet de Schéma de Cohérence Territorial de l'Est Cantal.

Nombre de conseillers en exercice	34	Pour :	23
Nombre de conseillers présents	16	Contre :	0
Nombre de conseillers représentés	7	Abstention :	0
Nombre de suffrages exprimés	23		

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
RENDU EXÉCUTOIRE APRÈS
PUBLICATION ET TRANSMISSION
A LA SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-FLOUR
LE

05 MARS 2020

Le Président,

Jean-Jacques MONLOUBOU

REÇU LE
- 6 MARS 2020
SOUS PREFECTURE
15100 SAINT-FLOUR